

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-37

Séance du 27 Décembre 2022

Date de convocation :

20 octobre 2022

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 27 octobre 2022 à 19H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bénesteau.

Absents : Mme BOURZEIX (à donner pouvoir à Monsieur LECLERC)

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : ONF - Coupe 2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts relevant du régime forestier.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simple ») restent en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur, urgents ou restés invendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter l'ensemble des propositions et destinations de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt sectionale de Chauzeix	3U	10	Amel	Vente

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

